

**Compte rendu de la réunion du Groupe  
NACE-CPA d'Eurostat**

**Luxembourg, 27-28 avril 2009**

Dossier suivi par :  
Michel LACROIX  
Tél. : 01 41 17 52 72  
Fax : 01 41 17 39 66  
Mél : [DG75-D230](mailto:DG75-D230)

Paris, le 11 mai 2009  
N° 219/DG75-D230/ ML

REDACTEUR : *Michel Lacroix*

PARTICIPANTS : Eurostat-Unité 02 (Gouvernance statistique, qualité et évaluation),  
Ensemble des pays de l'Union européenne (Marie-Madeleine Fuger et Michel Lacroix pour la  
France)

TYPE DE COMPTE RENDU :  
*Pour avis*   
*Définitif*

**DESTINATAIRES :**

INSEE : *Mmes Madinier, Fuger  
MM. Cuneo, Mordant, Lacroix T, Lacroix M.  
MM. les Directeurs  
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDS*  
SSM : *Mmes et MM. les Chefs de SSM*

*Pour information : Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <http://www.cnis.fr> (Rubrique  
Agenda -> Instances : CNNES -> Avril 2009 : réunion du Groupe NACE-CPA d'Eurostat)*

Le groupe de travail NACE-CPA animé par Eurostat s'est réuni à Luxembourg les 27 et 28  
avril 2009. Les thèmes principaux abordés ont été : la mise en œuvre de la NACE dans les  
pays membres, les derniers travaux relatifs à la CPA 2008, le traitement des « rulings », les  
priorités en attendant les futures révisions de la CITI et de la CPC.

## **1. La mise en œuvre de la NACE dans les pays membres**

Eurostat avait lancé une consultation préalable sur 3 thèmes : la mise en œuvre de la nouvelle règle sur les donneurs d'ordres, le basculement de 36 applications utilisant la nomenclature d'activités, la nécessité d'ateliers de travail méthodologiques sur les nomenclatures. La synthèse faite par Eurostat est la suivante (cf. note d'Eurostat annexée) :

- mise en œuvre de la nouvelle règle sur les donneurs d'ordre

11 pays indiquent avoir terminé cette mise en œuvre sans rencontrer de problèmes particuliers. Certains comme la France indiquent que l'opération est en cours et devrait être terminée avant la fin de l'année 2009. Les principales sources utilisées sont d'abord l'enquête structurelle puis Prodcum. Dans la plupart des pays, le nouveau critère n'a été appliqué qu'aux grandes entreprises (plus de 20 salariées en général). La plupart des pays ne voient pas la nécessité de poursuivre l'exercice pour les petites entreprises et rejettent le projet d'Eurostat de créer une Task Force sur le sujet

- le basculement de 36 applications utilisant la nomenclature d'activités

Eurostat avait interrogé les pays membres sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des versions nationales de la NACE dans les pays membres pour 36 applications statistiques ayant recours à la nomenclature d'activités. La synthèse de cette consultation montre qu'en général la mise en œuvre se déroule sans problèmes majeurs et en respectant les délais.

- ateliers de travail méthodologiques sur les nomenclatures

Les pays ont fait de nombreuses propositions. La principale concerne un atelier sur le repérage et l'analyse des classes « critiques », c'est à dire des classes de la NACE dont le contenu et les limites sont jugés peu clairs et nécessitent donc d'être mieux explicités.

A aussi été évoqué le thème des ruptures de séries liées à l'amélioration du classement des unités lors du basculement du répertoire. Certains pays ont essayé de distinguer cet effet qualité de l'effet lié strictement à la réorganisation des classes (y compris parfois en décidant de travailler à erreur de classement constante). Donc, à suivre, les propositions d'Eurostat.

## **2. Les derniers travaux relatifs à la CPA 2008**

### **Introduction de la CPA 2008**

Le projet de document méthodologique est quasiment validé. Il ne fera pas l'objet d'une publication papier mais d'une mise en ligne sur Ramon (outil web de mise à disposition des nomenclatures d'Eurostat) en anglais, allemand et français. Le document en ligne ne sera pas figé. Il pourra faire l'objet de modifications au fil du temps si cela est jugé nécessaire.



## Tables de passage

- table entre produits et produits du commerce : il existe maintenant une table complète qui sera prochainement mise en ligne sur Ramon. Cette table ne sera pas figée et pourra être mise à jour ni nécessaire
- table entre CPA 2008 et COICOP (nomenclature de produits par fonction de consommation) : Eurostat va diffuser prochainement un premier projet qui pourra être amendé par les pays membres. Quand le projet sera validé, la table sera mise à disposition sur Ramon. Cette table ne sera pas figée et pourra être mise à jour ni nécessaire. Les unités d'Eurostat en charge des comptes nationaux et de l'indice des prix à la consommation (IPCH) seront tenues informées. A noter que la COICOP n'a pas encore été révisée.
- table entre CPA 2008 et NC : dans la table actuelle, une sous-catégorie CPA n'est reliée qu'à un seul produit de la NC (le principal). Une deuxième table décrivant tous les liens possibles d'une CPA avec diverses positions élémentaires de la NC va être construite avec l'aide des pays volontaires pour réaliser ce travail. Eurostat va prendre prochainement contact avec les pays pour organiser ce travail.

### 3. Traitement des « rulings »

Eurostat gère un forum permettant de discuter des questions d'interprétation de la NACE posées par les pays membres. Ces discussions et leurs conclusions (lorsqu'il y en a) n'ont pas de caractère contraignant. Par ailleurs, lors des réunions du groupe NACE-CPA (une fois par an), des problèmes de classement d'activités peuvent être soumis par les pays membres et la décision prise par le groupe a alors un caractère contraignant. C'est ce qu'on appelle les « rulings ». Bien que non inscrites dans les notes explicatives, ces rulings doivent être appliquées par les pays. Les pays estiment qu'une périodicité d'un an est trop longue. Il est donc envisagé d'extirper du forum de discussion les problèmes où un consensus a été trouvé pour leur donner le caractère de rulings. La procédure précise de validation de ce nouveau type de rulings est en cours de mise en point. Il est prévu une période d'essai de un an puis une évaluation de la procédure et enfin une validation finale lors de la prochaine réunion du groupe NACE-CPA (c'est à dire vers avril 2010).

### 4. Priorités en attendant les futures révisions de la CITI et de la CPC

Le travail sur la mise en place des nouvelles nomenclatures n'est pas tout à fait achevé. Il convient de bien terminer tous les travaux relatifs à la révision 2008, notamment toutes les tables de passages.

Le programme de travail sur la NACE et la CPA n'est plus très chargé et on dispose maintenant de suffisamment de recul pour réaliser un bilan rétrospectif et prospectif de la révision. :

- rétrospectif : il faut d'une part mener une analyse de type coûts/avantages de la révision et d'autre part faire un bilan des points forts et des faiblesses de la révision tant sur le plan des procédures que du calendrier et du contenu des nomenclatures



- prospectif : on peut d'ores et déjà dresser une liste des points des nomenclatures qui restent obscurs et sur lesquels des investigations supplémentaires sont nécessaires (par exemple, le classement des projets « clés en mains », les services industriels, la commercialisation de services, les déchets, etc....). Il est donc proposé qu'un travail de réflexion sur ce type de thèmes soit organisé. Les modalités pratiques d'organisation de cette réflexion n'ont pas encore été définies.

Enfin les pays européens et Eurostat estiment qu'il est encore trop tôt pour réfléchir à une future révision des nomenclatures. En cas de demande en provenance de l'ONU sur ce thème (CITI et CPC), Eurostat et les pays membres ont convenu qu'il fallait adopter une position européenne commune et de nature plutôt réservée.

